

Question écrite du 26 novembre 2008 de M. Simon Brandt: «Directions d'écoles: quel report de charges pour les communes?»

A la suite de la création d'une centaine de postes de directeurs d'école au sein du Département de l'instruction publique, diverses communes genevoises ont dû prendre à leur charge divers aménagements dans les bâtiments scolaires. A Vernier, ce coût a été de près de 100 000 francs si on en croit la presse locale.

A combien se montent pour la Ville les charges consécutives à cette réforme, pour aménager les différents bâtiments scolaires sous sa responsabilité?

Sur quelle ligne budgétaire seront-elles portées?

La Ville entend-elle lier cela aux négociations sur les reports de compétences et de charges qui ont lieu entre l'Association des communes genevoises et le Canton?